

DÉLIBÉRATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 mars 2021	Délibération n° 2021/13 – p1/2
Objet : Répartition des participations 2021 entre les collectivités pour la Ville de Boissy-Saint-Léger	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres :

En exercice :	34
Présents :	24
Votants :	27
Procurations :	3

L'an deux mille vingt et un,

Le dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 11 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, en visio-conférence, sur l'outil TEAMS, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne, représentant de GPSEA et Président du Syndicat.

Sont présents :

Mme Evelyne BAUMONT, MM. Jacques DRIESCH, Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Grégoire VERNY (arrivé au point 2), Hamza MOKHTARI, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Ambroise TOIN (arrivé au point 2), Stéphane CHAULIEU, Mme Dominique HUMEZ, MM. Alain BOUKRIS, Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Lucas TRIPIER, Marc COHEN, Pierre FERRERO, Cédric DAMIEN, Mme Dominique DUROSELLE, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Mathieu PIERRON.

Sont représentés :

Mme Marie CURIE, pouvoir donné à Mme Evelyne BAUMONT
Christophe IPPOLITO, pouvoir donné à M. Alain CATINAUD
Stéphane RABANY, pouvoir donné à M. Mathieu PIERRON

Sont absents excusés :

MM. Clément TENDIL, Philippe FISCHER, Alain TAMEGNON HAMOUZE, Nassim BOUKARAOUN.

Sont absents :

MM. Sylvain AUBERT, Eric FAIVRE, Philippe GOYHENECHÉ.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 mars 2021 portant adoption du Budget Primitif 2021 du Syndicat,

Vu la délibération du 18 mars 2021 portant actualisation des tarifs des prestations informatiques assurées par le Syndicat Mixte INFOCOM'94,



Séance du 18 mars 2021	Délibération n° 2021/13 – p2/2
Objet : Répartition des participations entre les collectivités 2021 pour la Ville de La Boissy-Saint-Léger	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Vu la délibération du 18 mars 2021 portant fixation de la répartition, entre les collectivités, des dépenses du Syndicat Mixte du Secteur Centre du Val de Marne pour l'exercice 2021,

Considérant, que chaque Ville adhérente au Syndicat participe financièrement aux charges du Syndicat conformément à ses statuts,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : fixe la participation financière de la ville de BOISSY-SAINT-LEGER aux divers emprunts et prestations informatiques, pour l'exercice 2021, comme suit :

Participation aux emprunts 2021 : 1.801,49 €

Participation aux prestations 2021 : 119.631,13 €

Total : 121.432,62 €

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 18 mars 2021

Le Président
Hamza MOKHTARI